PROTÉGEZ VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE !

UN CONTRAT MODULABLE SELON VOS ATTENTES

Vous choisissez parmi un large éventail de garanties

À travers une analyse de vos attentes, votre intermédiaire d'assurance réalise avec vous une évaluation des risques et des enjeux majeurs liés à votre activité. Il vous présente les différents niveaux de protection disponibles. À l'aide de ses conseils, vous pouvez choisir vos garanties et les moduler en fonction de vos attentes.

100 % PRO : UN MODE D'INDEMNISATION SANS SURPRISE

- Si vous souhaitez une franchise générale, vous choisissez le montant de la franchise qui sera appliqué à toutes les garanties de protection des biens professionnels de votre contrat[1].
- Vous pouvez opter pour une indemnisation de votre matériel et de votre mobilier professionnel en valeur à neuf (3, 5 ou 10 ans) ou en vétusté déduite. Dans ce dernier cas, l'indemnisation tient compte de l'ancienneté de vos biens.

DES GARANTIES COMPLÈTES POUR VOS BIENS PROFESSIONNELS

La protection de vos locaux et de vos équipements

Vol, dégât des eaux, incendie, dommages électriques… Vos biens professionnels sont exposés à des risques qui peuvent mettre en difficulté le développement de votre activité. Avec les garanties Dommages aux biens, vous bénéficiez d'une **protection pour l'ensemble de vos biens professionnel**s. Elles s'appliquent également aux objets qui vous sont confiés dans le cadre d'une exposition temporaire organisée dans votre magasin.

LES + POUR VOTRE COMMERCE

Les agencements et embellissements que vous avez réalisés sont **indemnisés en illimité.**

De plus, si au cours de l'année vous faites l'acquisition d'un nouveau matériel, ce dernier est **automatiquement assuré** dans la limite des plafonds des garanties initialement souscrites.

ATOUT CRÉATEUR

Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise, faites-vous accompagner et bénéficiez d'avantages tarifaires.

[1] À l'exception des catastrophes naturelles pour lesquelles la franchise est fixée réglementairement.

DES GARANTIES SPÉCIFIQUES POUR PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Un soutien financier

- Pallier les pertes d'exploitation : la garantie Perte d'exploitation intervient en cas de sinistre (incendie, dégâts des eaux etc...) entraînant une diminution ou arrêt de votre activité professionnelle ou une incapacité d'accéder à vos locaux. Elle permet de financer certains frais fixes et de compenser les effets de la baisse de votre chiffre d'affaires. En cas de cessation définitive de votre activité, nous prenons en charge les indemnités de licenciement à verser aux salariés ;
- en cas d'accident corporel : 100 % Pro permet de compenser les conséquences d'un arrêt de travail d'une personne de votre entreprise ou de vous-même.

Une Responsabilité civile qui couvre aussivos activités annexes

Vos activités secondaires comme la vente de CD, DVD, CD-ROM, objets de décoration, articles de bureau et de maroquinerie, la reprographie ou encore le service point relais sont automatiquement assurées par 100 % Pro sans aucune démarche supplémentaire.

Vos espèces en caisse sont garanties les jours de forte activité

Vos espèces en caisse sont couvertes les jours de forte activité (les week-ends, les veilles de jour de fête, et les jours fériés). Le montant maximum de garantie est **automatiquement augmenté de 50 %.**

Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige

Désaccord contractuel, litige, procédure… Dans un environnement juridique et fiscal de plus en plus complexe, faire appel aux conseils de spécialistes est souvent indispensable. En fonction de la situation, nous prenons en charge votre défense et nous intervenons au mieux de vos intérêts. En cas de litige, nous prenons en charge les frais et honoraires d'experts et d'avocats que vous avez choisis dans les imites prévues au contrat.

DES SERVICES D'ASSISTANCE POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

- Des prestations d'urgence en cas de sinistre de vos locaux assurés : gardiennage, mise en relation avec un vitrier, etc.
- Un service d'assistance pour répondre à vos questions fiscales, juridiques, salariales liées à votre activité.
- Une assistance rapatriement en cas d'accident au cours de vos voyages professionnels en France comme à l'étranger.

EXERCEZ VOTRE MÉTIER AVEC PASSION, 100 % PRO VOUS ASSURE

LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE LABEL EXCELLENCE 2021 100 % PRO ARTISANS COMMERÇANTS GENERALI

Dénomination sociale / Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-mail : .....

N° Orias* : .....

*Mention obligatoire pour les agents/courtiers

GAM401WFC11F - RAC - Juillet 2022- Photos : Getty Images - Le Studio graphique

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions ou limitations et franchises. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros Entreprise régie par le Code des assurances 552 062 663 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

GENERALI